

ACTUALITÉS

LA RESTAURATION SCOLAIRE
DEVIENT MUNICIPALE

DOSSIER

INFOS ET CONSEILS POUR VOTRE ÉTÉ

BON À SAVOIR

ECONOMIES D'EAU : LE CAMPING
DU KERVER PASSE À L'ACTION



Le mot DU MAIRE

Le visage de notre commune évolue progressivement, au fil des aménagements réalisés et qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie.

C'est ainsi, qu'avec un peu de retard, la requalification de l'entrée du bourg est désormais achevée. Reste le traitement des espaces verts, ce qui sera chose faite dans le courant du dernier trimestre. D'autres chantiers reprendront en septembre et en début d'année 2024. Les entreprises sont confrontées à des difficultés dans leurs recrutements, ce qui les oblige à des décalages dans les plannings. Globalement, les engagements ont toutefois été respectés pour les opérations telles que l'aire de jeu du quartier le Bot, le city stade route de Keraradec, les sanitaires du centre-bourg, ou encore la remise en état des chemins piétonniers.

S'agissant de la révision du PLU engagée en 2022, le bulletin municipal du mois de décembre vous informait de la décision du conseil municipal d'interrompre la procédure en cours. Cette décision s'appuyait sur l'impossibilité pour la commune de se conformer aux exigences de la loi Climat et résilience, faute d'objectifs fixés par ce nouveau texte concernant notre territoire (la loi prévoit en effet une réduction de la consommation foncière des collectivités territoriales). J'espère qu'au début de l'année prochaine, les règles auront été précisées et que nous pourrons reprendre ce dossier important pour la vie de notre commune.

La saison estivale vient de débuter ; tout a été mis en place pour qu'elle se passe dans les meilleures conditions. Comme chaque été, les nageurs-sauveteurs de la SNSM seront présents au Goh Velin. Des renforts de gendarmerie, couvrant le secteur de la Presqu'île, seront logés à Saint-Gildas-de-Rhuys. Un balisage de sécurité, que vous allez découvrir dans les pages suivantes, va être mis en place sur le GR 34 afin de faciliter le dispositif d'alerte en cas d'accident sur nos côtes.

L'été est synonyme d'augmentation de la population dans notre commune. Ne prenez pas de risques, sur terre, sur mer, sur nos routes. Automobilistes, piétons, cyclistes : le respect mutuel doit rester de mise pour que la saison soit agréable pour tous, pour ceux qui travaillent comme pour ceux qui sont en vacances.

De nombreuses animations pour tous publics agrémenteront, cette année encore, les mois de juillet et août. Je vous souhaite de pouvoir en profiter au mieux et vous souhaite un bel été.

Votre Maire,
Alain LAYEC



© Alexandre L'Amoureux

SOMMAIRE

ACTUALITÉS



4 Un point sur les travaux communaux



6 Entretien avec M. André, conciliateur de justice



22 Économies d'eau : le camping du Kervert passe à l'action

BON À SAVOIR

17 Le service de fourrière animale évolue



18 Et si vous passiez au compostage ?



RÉTRO



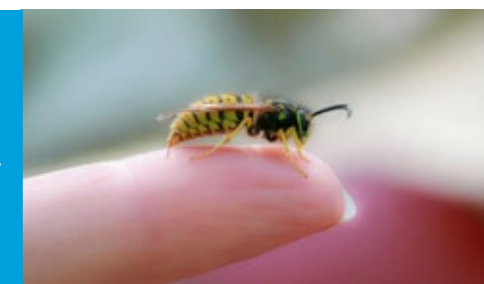
14 La Semaine du Golfe

ET AUSSI

RÉTRO	20
AGENDA	26
ÉTAT CIVIL	27
NUMÉROS UTILES	28

DOSSIER

Infos et conseils pour votre été



Directeur de publication : Alain Layec.
Responsable de la rédaction : Maryse Abela.
Comité de rédaction : Jean-Bernard Sizun, Geneviève Cadoret, Claude Colombier, Françoise Huchet.
Crédit photos : Toutes photos de ©Mairie de Saint-Gildas-de-Rhuys sauf mentions.
Photo de couverture : la semaine du Golfe, fanfare «Simili-cuivres»
Tirage : 2000 exemplaires. Reproduction interdite, même partielle - Tous droits réservés.
Conception : Emmanuel Jourden - Impression : RIM imprim.
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Label Imprim'vert.

TRAVAUX

■ POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX

Centre-Bourg :

La réhabilitation des réseaux programmée par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, notamment d'eaux usées et d'eau potable, offre l'opportunité à la commune de réaliser le réaménagement du centre-bourg. Cette reconquête des espaces centraux s'inscrit dans une logique de redynamisation et de valorisation du cœur de bourg, en intégrant par ailleurs l'offre de stationnement et les moyens de déplacement qui doivent être adaptés à la saisonnalité et à la fréquentation touristique. Une mission de maîtrise d'œuvre a été conclue à cet effet ; elle s'appuiera sur une large concertation avec la population.

Botpénal :

Les réseaux aériens ont été enfouis et les canalisations d'eaux pluviales refaites (les eaux usées ne nécessitent pas d'intervention). Le réseau d'eau potable sera refait à l'automne, avant le lancement des travaux d'aménagement du village pour la fin de l'année (sur le modèle de Kerdouin).

Gouézan :

Les travaux concernant les réseaux sont achevés (enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées). Dans l'attente des travaux d'aménagement prévus courant 2024 (sur le modèle de Kerdouin et de Botpénal), une reprise provisoire de la voirie a été réalisée.

Entrée de bourg :

La dernière phase des travaux d'entrée de bourg vient de s'achever avec l'aménagement qualitatif d'un carrefour giratoire et la création de places de stationnement en pavés enherbés. Ce giratoire, tout en permettant une réduction de la vitesse, desservira le lotissement du Clos er Goh et les parkings-relais.

Sanitaires publics :

De nouveaux sanitaires publics seront mis en service cet été au Puits David et auprès du cimetière. Ils sont identiques au modèle auto-nettoyant que la commune déploie progressivement sur l'ensemble de son territoire.

Rue Van Goethem et chemin du Clos er Goh :

Les travaux sont achevés et les plantations programmées pour l'automne prochain.

Camping municipal :

Le camping a bénéficié d'importants investissements de la part de la commune : dispositif d'économie d'eau pour les douches, aménagement de 4 allées de boules, remplacement de 3 bungalows, réfection d'emplacements, mise aux normes électriques, remplacement du conteneur de stockage. La mise aux normes de l'éclairage public est également programmée. Au total, ces investissements représentent une dépense de 113 000 €.



■ AMÉNAGEMENTS DE KERDOUIN

C'est un chantier de grande ampleur, engagé il y a près de 2 ans, qui s'est achevé à Kerdouin au mois de mars. Le réseau d'eaux pluviales a été refait, les lignes aériennes enfouies, avant une remise à neuf complète de la voirie assortie d'un traitement paysager et d'un nouvel éclairage public. Le dessin de la voie, les plantations et le recours à des pavés en granit sont en harmonie avec l'habitat traditionnel du village auquel ils donnent un nouvel éclat.

La sécurité des usagers et des riverains se concrétise par la forme en S de la chaussée, incitant naturellement les véhicules à ralentir, par l'organisation du stationnement et par l'instauration d'une zone 20. La vigilance doit néanmoins être de rigueur, dans le village, traversé par le plan vélo de la Presqu'île.

Le budget de l'opération se décompose de la façon suivante :

- Voirie et espaces verts : 187 000 €
- Eaux pluviales : 57 575 €
- Electricité, éclairage public et téléphone (déduction faite des 50 % du HT pris en charge par Morbihan énergies) : 269 452 €
- Fonds de concours départemental : 50 000 €
- Soit, dépense nette TTC à la charge de la commune : 464 027 €

AFFAIRES SCOLAIRES

■ LE PLEIN D'ACTIVITÉS POUR L'ÉCOLE SAINT-GOUSTAN

Depuis le début de l'année, les élèves de l'école bénéficient de nombreuses activités grâce au concours de la mairie. L'école, qui a obtenu le label génération 2024 pour son engagement au niveau du sport, a ainsi noué de nombreux partenariats avec le Tennis club de Sarzeau, le Handball club de Rhuys et le Groupement des jeunes de Rhuys. Ces partenariats ont permis aux salariés diplômés des clubs d'intervenir auprès des enfants au complexe sportif Yves Chapron. D'ici la fin de l'année, les CM1 CM2 bénéficieront par ailleurs de 6 séances de voile au Centre nautique du Rohu.

Au niveau culturel, les PS MS se sont rendus au centre culturel de l'Hermine pour assister à un spectacle dans le cadre du festival Prom'nons nous. Les classes de GS CP et CE1 CE2 ont de leur côté bénéficié de 12 séances de chants prises en charge par Vannes Agglomération. Les CE1 CE2 sont ensuite allés présenter leur travail à la résidence Armor.

A la fin du mois de mars, les élèves ont défilé fièrement dans les rues de la commune, accompagnés de leurs parents et de nombreux badauds pour la seconde édition du carnaval.



© Ecole Saint-Goustan

■ EMBELLISSEMENT DU SQUARE DE LA RUE DES VÉNÈTES



Le square situé rue des Vénètes, à l'angle de la rue des Korrigans, a fait l'objet d'un aménagement paysager original et moderne. En son centre, une jardinière semi conique en métal, surmontée d'une structure en forme de corolle, accueille des plantes grimpantes (Holboellia coriacea, ou vigne bleue de Chine) à petite floraison printanière odorante et à feuillage persistant.

La structure est complétée par deux bancs, de style moderne également, en métal et plastique recyclé. L'ensemble, totalement amovible, repose sur un lit de pavés engazonnés.

L'objectif de cet aménagement est de redonner une identité à la placette, tout en la modernisant et en limitant l'artificialisation du sol.

A terme, la structure aérienne sera complètement végétalisée pour offrir un couvert végétal rafraîchissant. Le nouveau lieu, plus convivial, procurant ombre et fraîcheur, constituera un lieu propice à la détente.

■ QUATRE QUESTIONS À M. JEAN-PIERRE ANDRÉ, CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. André, qui sont les conciliateurs de justice ?

Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice assermentés. Ce sont d'anciens professionnels à la retraite, dans la plupart des cas. En ce qui me concerne, après avoir exercé dans le domaine des assurances, j'ai choisi de consacrer mon temps libre aux autres par l'exercice bénévole de la conciliation de justice. C'est un bon moyen de rendre à la société ce qu'elle m'a donné !

J'ai été nommé en décembre 2021 par le 1^{er} président de la cour d'appel de Rennes, après une période de formation. J'exerce depuis le 1^{er} février 2022, rattaché au tribunal judiciaire de Vannes et placé sous l'autorité d'un juge coordinateur auquel je rends des comptes sous forme de bilan annuel.



Jean-Pierre André, conciliateur de justice

Quel est le profil du conciliateur de justice et quel est son rôle ?

Le conciliateur doit avoir un goût certain pour le contact. Il doit également faire preuve d'une qualité d'écoute car souvent, lorsque les gens exposent leur problème, ils ne disent pas quel est le fond du litige, en particulier lorsqu'il s'agit d'un souci de voisinage. Ce n'est pas le conciliateur qui va trouver la solution au conflit, celle-ci doit émerger des parties en présence. Souvent, cette solution est un peu enfouie, dissimulée sous les griefs. Je suis le garant de la qualité des échanges : sur la forme, qui ne doit pas céder à l'invective, comme sur le fond.

S'agissant de notre rôle, j'ai plutôt envie de vous dire ce que nous ne sommes pas ! Le conciliateur de justice n'est pas un juge (je ne suis pas là pour dire la loi mais pour mettre sur la voie), il n'est pas un enquêteur (je n'ai pas à aller chercher des éléments pour l'une ou l'autre des parties), il n'est pas un avocat (ce n'est pas parce que quelqu'un m'a saisi que je vais prendre sa défense, je suis là pour garantir un équilibre dans les débats), et il n'est pas non plus un conseil juridique.

La conciliation de justice concerne principalement les litiges en matière civile et elle est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 €. Elle va porter sur les relations entre bailleurs et locataires, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre personnes ou entre commerçants, les litiges et troubles de voisinage, les litiges relevant du droit rural et les litiges en matière prud'homale.

Comment se déroule la procédure ?

Je suis d'abord saisi par une partie, que j'écoute, qui m'adresse des éléments, qui me fait part de son point de vue et de son envie de trouver une solution. Je prends ensuite contact avec l'autre partie, par téléphone, pour l'informer de ma saisine et avoir son avis. Une fois la situation bien comprise, je propose une réunion de conciliation. Chacun y expose son opinion, avec mesure, et essaie de faire un pas vers l'autre. Mon rôle est de faciliter ce cheminement, de leur faire comprendre que la conciliation est parfois le meilleur moyen de régler le litige, rapidement, à moindres frais et sans s'engager dans un conflit encore plus aigu. Dans la moitié des cas, la solution émerge.

Quand la conciliation aboutit, un constat d'accord est rédigé. Celui-ci a valeur de contrat entre les parties et s'impose à elles. Dans certains cas de figure, ce constat fera l'objet d'une homologation par un juge (par choix ou dans le cas d'une renonciation à un droit, comme par exemple l'échelonnement d'une créance). Paradoxalement, bien que le conciliateur soit un auxiliaire de justice, l'accord trouvé peut ne pas être le reflet strict de la loi, il s'agit d'un compromis.

Si un accord n'est pas trouvé, cela donne lieu à un constat d'échec. Chacune des parties est alors libre de porter l'affaire devant un tribunal. Si aucun contact n'a pu être établi avec l'autre partie, ou que l'une d'elles ne se présente pas au rendez-vous de conciliation, c'est un constat de carence qui est rédigé, avec les mêmes effets que le constat d'échec.

Il faut noter que la procédure revêt un caractère confidentiel et que le conciliateur ne peut être amené à répéter devant un juge, un tribunal, les propos qu'il a recueillis.

Vous couvrez les communes d'Arzon et de Saint-Gildas-de-Rhuys. Comment cela se passe-t-il ?

L'activité ne manque pas ! Ces deux communes ont la particularité de compter une grande majorité de résidences secondaires. Les litiges vont donc souvent concerner des personnes qui n'y habitent pas de manière permanente, ce qui complique un peu les choses. Les réunions se déroulent alors pour l'une des parties en visu, pour l'autre au téléphone.

J'assure actuellement des permanences les 1^{er} et 2^e mercredi de chaque mois à la maison des associations d'Arzon. Toutefois, les possibilités offertes par votre mairie, que je remercie au passage, me permettent d'envisager prochainement des rendez-vous alternés entre les deux communes ainsi qu'une meilleure adaptation à la demande.

Contact :
jean-pierre.andre@conciliateurdejustice.fr
 06.07.79.29.31



■ RESTAURATION SCOLAIRE : LE SERVICE DEVIENDRA MUNICIPAL À COMPTER DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail administratif géré par le directeur et les bénévoles de l'OGEC, liée à l'augmentation régulière des effectifs, ainsi que du souhait de mettre en place une tarification modulée en fonction de la situation financière de chaque foyer, l'école Saint Goustan, sous contrat d'association avec l'Etat, a sollicité la prise en charge par la commune du service de gestion de la cantine scolaire.

Aujourd'hui, le fonctionnement de la cantine repose sur un contrat avec l'Abbaye de Rhuys où sont préparés les repas. Ceux-ci sont ensuite livrés en liaison chaude au restaurant de la Maison de l'enfance pour l'ensemble des élèves primaires et maternels. Trois agents de l'OGEC assurent le service à table et l'entretien des locaux, à raison d'un total de 36 h hebdomadaires.

A ce jour, ce sont 80 à 85 élèves sur 94 qui déjeunent à la cantine quotidiennement.

Le prix du repas facturé aux familles est de 3.90 € quels que soient les revenus. Ce montant correspond au prix facturé par l'abbaye. L'école fait donc payer le repas à prix coûtant aux familles, prenant à sa charge le coût du personnel OGEC et du matériel d'entretien.

Lors de sa séance du mois d'avril, le Conseil municipal a considéré que la demande de l'école était fondée et a approuvé la création d'un service de gestion municipale de restauration scolaire.

Les trois emplois actuels seront mis à disposition de la commune par convention et une tarification basée sur le quotient familial sera instaurée. La gestion du service de réservation des repas et de facturation aux familles sera transférée en mairie avec acquisition d'un logiciel Portail familles.

Le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école, au titre du contrat d'association, prendra en compte ce transfert de charge en s'alignant sur le coût moyen par élève en vigueur au niveau du département.

VIE DE LA COMMUNE

FOURRIÈRE ANIMALE

Jusqu'à présent, les animaux domestiques errants étaient pris en charge par la police municipale et remis à la fourrière intercommunale de Sarzeau avec laquelle la commune était liée par convention. Ce fonctionnement comportait toutefois une limite pour les situations se présentant en dehors des horaires de service des agents municipaux.

La commune s'est donc tournée vers le centre animalier de Ploeren qui assure désormais, 24 h / 24 et 7 j / 7, la prise en charge et la garde des animaux, sur appel de la mairie ou du service d'astreinte.

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) ou non, les délais de garde en fourrière sont de 8 jours. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, identifié et vacciné, à une association de protection animale.

La non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par le Code pénal et exposant les contrevenants à une amende de 45 000 € et 3 ans d'emprisonnement).

Les animaux sont remis à leurs propriétaires en contrepartie du règlement des frais à la fourrière :

INAUGURATION DE LA MAIRIE

Après les matinées portes ouvertes des 9 et 10 décembre, réservées au public qui a ainsi pu découvrir en avant-première les nouveaux locaux de la mairie, l'inauguration officielle du bâtiment s'est déroulée le 21 janvier dernier en présence de nombreuses personnalités.

Après une visite des lieux, dont la fonctionnalité a été unanimement appréciée, rendez-vous était donné à l'ensemble des invités à la salle Keraradec pour les discours, la remise de la médaille communale et le vin d'honneur.

Pascal Bolot, préfet du Morbihan, David Lappartient, président du conseil départemental, David Robo, président de GMVA et Yves Bleunven, président de l'association des maires du Morbihan, ont sou-



© Pixabay

Forfait fourrière : 94 € jusqu'à 8 jours
 Identification par puce électronique : 72 €
 Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :
 Pour un animal mordeur ou griffeur : 84 €
 Vaccin contre la rage et passeport : 44 €

Quelques conseils pour éviter ce type de désagréments :

- Gardez vos animaux de compagnie à l'intérieur de votre maison ou de votre jardin clôturé. Cela limite leur possibilité de s'échapper et d'errer dans les rues.
- Lorsque vous sortez avec votre chien, assurez-vous de l'attacher avec une laisse et d'utiliser un collier ou un harnais approprié.
- Vérifiez régulièrement l'état de vos clôtures pour vous assurer qu'elles sont en bon état et qu'il n'y a pas de trous ou de brèches par lesquels votre animal pourrait s'échapper.
- Assurez-vous que vos animaux de compagnie portent une identification claire et à jour. Cela peut inclure une médaille d'identification avec votre numéro de téléphone, ainsi qu'une puce électronique.

ligné dans leurs allocutions respectives l'importance de l'échelon de proximité que représentent les mairies. C'est en effet au niveau de celles-ci, symbole et gardiennes des valeurs républicaines, que s'établit le lien avec la population.



© Rachel Bénéat

CAMPAGNE « PARTAGEONS LA ROUTE »

Sur la route, de nombreux modes de transport cohabitent. Voitures, vélos, transports en commun, trottinettes... Pour la sécurité de tous mais aussi pour le plaisir de se déplacer en ville et à la campagne, faisons attention à ceux qui nous entourent et partageons la route ! Tel fut l'objet d'une campagne de communication lancée par GMVA au mois de mai dernier, et toujours d'actualité.



REPRISE DE SERVICE DES NAVETTES

Le service des navettes estivales fonctionne durant les mois de juillet et août. Le service est gratuit et permet d'accéder très facilement au cœur de la commune le dimanche matin, en évitant les difficultés de stationnement. L'année dernière, les 3 lignes en service ont comptabilisé pas moins de 6 200 voyageurs, soit près de 700 chaque dimanche !



LIGNE 1 - Parking relais / mairie
 Navette entre parking relais route de Sarzeau (biscuiterie) et mairie toutes les 7 minutes à partir de 10^h (dernier départ de la mairie à 13^h)

LIGNE 2 - vers centre ville

Le Rohu	9:30	10:12	10:49	11:29	12:11
Camping de Kerver	9:33	10:15	10:52	11:32	12:14
Golf	9:34	10:16	10:53	11:33	12:15
Chemin du Marais	9:35	10:17	10:54	11:34	12:16
Camping le Menhir	9:39	10:21	10:58	11:38	12:20
La Saline	9:40	10:22	10:59	11:39	12:21
Kerpont	9:42	10:24	11:01	11:41	12:23
Les Gouvelins (RD 198)	9:44	10:26	11:03	11:43	12:25
La Ville Neuve	9:46	10:28	11:05	11:45	12:27
Pharmacie	9:48	10:30	11:07	11:47	12:29

LIGNE 2 - vers St Gildas - nord

Pharmacie	10:00	10:40	11:20	12:02	12:45
La Ville Neuve	10:02	10:42	11:22	12:04	12:47
Les Gouvelins (RD 198)	10:05	10:45	11:25	12:07	12:50
Kerpont	10:07	10:47	11:27	12:09	12:52
Le Rohu	10:12	10:49	11:29	12:11	12:54
Camping de Kerver	10:15	10:52	11:32	12:14	12:57
Golf	10:16	10:53	11:33	12:15	12:58
Chemin du Marais	10:20	10:54	11:34	12:16	12:59
Camping le Menhir	10:21	10:58	11:38	12:20	13:03
La Saline	10:22	10:59	11:39	12:21	13:04

LIGNE 3 - vers centre ville

St Jacques - Camping	9:25	10:01	10:39	11:17	11:54	12:33
St Jacques - Kergal	9:28	10:04	10:42	11:20	11:58	12:36
Camping le Grand Guitton	9:30	10:06	10:45	11:23	12:02	12:40
Le Cossay	9:32	10:10	10:48	11:25	12:04	12:42
Poul Mare	9:34	10:12	10:50	11:27	12:06	12:44
Kercambre	9:36	10:14	10:52	11:29	12:08	12:46
Goahssiny	9:37	10:15	10:53	11:30	12:09	12:47
Kerlégan	9:39	10:17	10:55	11:32	12:11	12:49
Saint Felix - Tennis	9:41	10:19	10:57	11:34	12:13	12:51

LIGNE 3 - vers St Gildas - sud

Saint Felix - Tennis	9:48	10:26	11:04	11:41	12:20	12:58
Kerlégan	9:50	10:28	11:06	11:43	12:22	13:00
Goahssiny	9:53	10:31	11:09	11:46	12:25	13:03
Kercambre	9:54	10:32	11:10	11:47	12:26	13:04
Poul Mare	9:55	10:34	11:12	11:49	12:28	13:06
Le Cossay	9:58	10:36	11:14	11:51	12:30	13:08
Camping le Grand Guitton	9:59	10:37	11:15	11:52	12:31	13:09
St Jacques - Camping	10:01	10:39	11:17	11:54	12:33	13:11
St Jacques - Kergal	10:04	10:42	11:20	11:58	12:36	13:14



■ EXTENSION DE LA ZONE 30

La zone 30 déjà en vigueur dans la commune a fait l'objet d'une extension par arrêté municipal du 6 avril. Dans les secteurs signalés, la priorité à droite devenant la règle, les panneaux «Stop» et «Cédez le passage» ont été retirés. L'avenue Marcellin demeure toutefois à 50 km/h. Par ailleurs, la «zone de rencontre» à 20 km/h est étendue à toute la rue Laënnec.

Pourquoi 30 km/h est plus sûr que 50 km/h ?
(source : la Prévention routière)

Plus on roule vite, plus la distance d'arrêt augmente.

Sur route sèche, avec de bons pneus :

- à 50 km/h, on parcourt 27,5 m pour s'arrêter
- pour s'arrêter à 30 km/h, on parcourt 13,5 m, soit une distance moitié plus courte. Ce n'est pas rien s'il faut s'arrêter pour laisser passer un piéton...

Plus on roule vite, plus le champ de vision rétrécit.

Quand on regarde devant soi :

- à 50 km/h, on voit sur 90°
- à 30 km/h, on voit jusqu'à 120°

Ça peut être utile en ville, dans le trafic dense qui mêle voitures, motos, vélos, enfants, seniors...

Rouler doucement ne fait pas perdre de temps. Les études montrent qu'en milieu urbain :

- quand la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h, on roule en moyenne à 18,9 km/h
- quand la vitesse est limitée à 30 km/h, on roule en moyenne à 17,3 km/h

Perdre 18 secondes par kilomètre, soit 6 minutes sur 20 km, ce n'est pas vraiment perdre du temps... D'autant qu'en ville, 1 trajet sur 2 fait moins de 3 km.



■ LES BUDGETS ANNEXES : POURQUOI ? COMMENT ?

Lors du vote des budgets, vous avez constaté qu'il existe plusieurs budgets : le budget principal, c'est-à-dire celui de la commune, mais également des budgets annexes. Est-ce une obligation ? Comment fonctionnent-ils ? Quelles sont les articulations avec le budget principal ? Peut-être vous posez-vous ces questions ? Tentons d'y répondre.

Si la comptabilité privée est régie par le seul PCG (plan comptable général), différentes comptabilités sont applicables au secteur public local selon le type de collectivités (communes, départements, régions) et selon la nature de l'activité exercée (service public administratif - SPA - ou service public à caractère industriel et commercial - SPIC -). Ces différents types de comptabilités se déclinent par des instructions comptables : M14 pour les communes, M52 pour les départements, M71 pour les régions, M4 pour les services à caractère industriel et commercial, M22 pour les ESMS, M31 pour les OPH etc.

Des budgets pour la gestion de services

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a donc créé le budget annexe du port (SPIC), qui est sensé s'autofinancer. Ce budget est également assujéti à la collecte et au reversement de la TVA. La commune a également créé un budget annexe concernant la Maison de l'enfance, mais celui-ci a besoin du soutien financier de la commune qui l'abonde par le biais d'une subvention d'équilibre afin que les comptes ne soient pas négatifs. A signaler que la Résidence Armor dispose également d'un budget annexe, mais rattaché au Centre communal d'action sociale, qui fonctionne sensiblement de la même façon.

Ces budgets sont durables et offrent une transparence tant au niveau de la gestion en elle-même qu'au niveau du personnel spécialisé qui travaille dans les services concernés.

Des budgets pour des opérations exceptionnelles

Des opérations exceptionnelles et temporaires font également l'objet de création de budgets annexes. Ce fut le cas pour le lotissement du Clos Er Goh et du centre bourg. Des terrains ont été sortis du patrimoine de la commune et attribués à ce budget qui a supporté les frais de viabilisation. Ceci a permis d'estimer un prix de vente de façon à ce que la commune puisse couvrir ses investissements.

De manière générale, une commune a recours à la création de lotissements afin de favoriser l'installation de nouveaux habitants. Une plus-value très raisonnable peut être pratiquée, ou l'opération être neutre voire parfois négative pour la commune. Ces budgets sont donc importants pour plus de lisibilité, ou parfois pour leur ponctualité.

■ AVEC LES PETITS PASSEURS, VOYAGEZ À PIED OU À VÉLO AU-DELÀ DE LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS

Jusqu'au 1^{er} octobre, les marins des Petits passeurs proposent deux liaisons maritimes permettant de relier Vannes, Séné et la Presqu'île de Rhuys. Idéales pour prolonger vos randonnées ou vos sorties en vélo, les liaisons Petits passeurs vous offrent quelques minutes sur l'eau qui raviront petits et grands.

- Liaison 1 entre Saint-Armel (Le Passage) et Séné (Montsarrac)
- Liaison 2 entre Vannes (Conleau) et Séné (Barrarac'h)

Les tarifs sont de 2 € l'aller simple, 3 € l'aller-retour et 12,50 € la carte d'abonnement pour 10 passages. Gratuit pour les vélos. Toutes les infos complémentaires et horaires du service sur www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/petitspasseurs



Le Petit Passeur de Séné

■ LES BRUITS DE VOISINAGE

Dans notre département, la lutte contre les bruits de voisinage est régie par un arrêté préfectoral du 10 juillet 2014. Le bruit y est défini comme un « phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ».

« De jour comme de nuit, aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé », précise cet arrêté dans son 1^{er} article.

S'agissant des propriétés privées, il stipule que « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent. »

Avant/après 22 h ? Contrairement à une idée répandue, il n'existe pas d'heure précise pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit simplement avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil. Lorsque le bruit est commis la



■ VÉGÉTALISATION DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

Avec l'abandon généralisé des produits phytosanitaires, l'entretien des allées des cimetières représente une charge de travail conséquente pour les services municipaux. A Saint-Gildas-de-Rhuys, une partie des surfaces gravillonnées de l'ancien cimetière (partie inférieure) a ainsi été végétalisée au moyen d'un gazon résistant à pousse lente. Un fond gravillonné a été maintenu pour la stabilité et la propreté du sol. Avantage de cette démarche : le cimetière acquiert un aspect plus naturel, moins minéral, et son entretien est ramené à environ 3 tontes par an.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le « nouveau cimetière », les espaces entre les tombes, difficiles d'entretien, ont reçu un revêtement de la même nature que celui qui a été appliqué au pied des arbres dans le bourg.



nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même s'il n'est pas répétitif, intensif et qu'il ne dure pas dans le temps.

Le bruit est parfois inévitable, lors de travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur. C'est la raison pour laquelle les activités de cette nature sont limitées à des plages horaires bien précises, définies par l'arrêté préfectoral de 2014 :

- Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

S'agissant des chantiers, les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20 h à 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés.

■ ET SI VOUS OPTIEZ POUR LE COMPOSTAGE

L'agglomération fournit gratuitement aux habitants du territoire des composteurs individuels ou collectifs. Ces distributions sont accompagnées d'un temps de formation sur le compostage et sur le recyclage des végétaux. Fin avril, deux opérations de remise de composteurs se sont ainsi déroulées dans le Verger de l'Abbaye, sur inscriptions. Dès 14 h, un 1^{er} groupe de 30 personnes a suivi avec attention les conseils de Clément Le Caer, chargé de sensibilisation biodéchets auprès de GMVA. Ce dernier leur a expliqué le processus de décomposition des matières organiques et la manière de réussir un bon compost, tout en répondant aux nombreuses questions qui lui étaient posées : peut-on y mettre des coquilles d'œufs, de la cendre, du papier, comment récupérer le compost et à quel moment...

Toutes les demandes n'ayant pu être satisfaites pour cette première à Saint-Gildas-de-Rhuys, l'opération sera renouvelée dans le courant du mois de septembre.

Pourquoi composter ?

En compostant vos déchets organiques, vous pouvez réduire jusqu'à 30% le volume de votre poubelle d'ordures ménagères. Il s'agit également d'un moyen simple et efficace pour valoriser les déchets de cuisine en produisant un compost particulièrement utile et bénéfique pour le jardin, les plantes d'ornement, les balconnières, etc.

Que mettre dans son composteur ?

Les déchets de jardin (feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages...), les déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œuf écrasées, marc de café et filtres, sachets de thé...), les mouchoirs en papier, petits cartons non imprimés, feuilles de papier journal...

À éviter : les tontes de gazon, les restes de viande et poissons, les fruits de mer et coquillages, les cendres de bois, les déjections animales, les litières, les sacs plastiques (même biodégradables), etc.

Composter sans jardin ? C'est possible !

Vous vivez en appartement et vous pensez que le compostage n'est pas pour vous ? Il est au contraire tout à fait possible, en lien avec vos voisins, votre bailleur ou votre syndicat de copropriété, de faire la demande d'installation d'un composteur collectif. Les agents de l'agglomération viendront sur place étudier la faisabilité de cet aménagement et le cas échéant, concrétiser votre souhait. Les professionnels désireux de s'équiper en bacs de compostage peuvent également solliciter l'agglomération.

■ BIEN TRIER VOS EMBALLAGES

Au moment de répartir vos déchets dans vos poubelles de tri, vous êtes saisi(e)s d'un doute ? Pas de panique. Voici quelques astuces à avoir en tête pour vous aider à adopter dès à présent les bons gestes de tri, notamment de vos emballages.

- Les emballages sont à déposer en vrac dans les conteneurs (colonnes) ou bacs jaunes, sans sac
- Pas besoin de les nettoyer, il suffit de les vider !
- Ils peuvent être aplatis mais doivent être séparés les uns des autres
- Les grands cartons doivent être apportés en déchèterie
- Ce qui doit être jeté dans les conteneurs ou bacs jaunes :
 - Tous les emballages en plastique : bouteilles et flacons avec bouchons, pots de yaourts, boîtes, barquettes, tubes, sacs, sachets, films plastiques...
 - Tous les emballages en métal : boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, aérosols, capsules de café...
 - Tous les emballages en papier et en carton : briques alimentaires, cartons de pizza, boîtes à œufs, sachets en papier...
 - Tous les papiers : journaux, enveloppes, courriers, magazines, livres...

- Ce qui ne doit pas l'être :

La vaisselle en porcelaine ou céramique, les ampoules, les couches culottes pour bébé, les jouets en plastique, etc.



Le saviez-vous ?

Les déchets organiques représentent encore plus d'un tiers du contenu de nos poubelles. Il est pourtant aisé de les valoriser, notamment grâce aux composteurs mis à disposition par l'agglomération. Plus étonnant encore, ce sont chaque année environ 6 kilos de verre par habitant qui sont retrouvés dans les ordures ménagères.



■ LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Une nouvelle campagne de lutte contre le frelon asiatique a été menée durant les mois d'avril et mai. L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et de développer un nid. Les relevés réalisés dans le Morbihan montrent que les communes réalisant un piégeage collectif et bien organisé sur l'ensemble de leur territoire ont impacté le développement de l'espèce (diminution du nombre de nids).



■ UNE 6^E CAMPAGNE D'ARRACHAGE DES BACCHARIS



Pour la 6^e année consécutive, une campagne d'arrachage de baccharis a été menée dans la commune fin février. Elle a concerné, durant une semaine, les secteurs de l'étier de Kerpont et du Net. Le baccharis, espèce végétale invasive originaire d'Amérique du Nord, a fait son apparition dans la commune il y a une trentaine d'années. Il forme des fourrés très denses, entraînant la disparition des plantes et des communautés animales locales.

Les engins mécaniques étant proscrits dans ces secteurs sensibles, le travail est accompli par des chevaux de trait. La lutte doit s'inscrire dans la durée car si ces opérations de nettoyage permettent d'observer un recul progressif de la plante, les racines ou graines demeurant dans le sol continuent de donner naissance à de jeunes pousses.

A noter que cette année, la dépense a été prise en charge par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES

Chênes, cyprès, frênes et autres eucalyptus : quels qu'ils soient, les arbres sont des éléments essentiels de notre environnement. Pourtant, certains d'entre eux méritent que l'on s'y intéresse un peu plus. En effet, leur âge, leurs caractéristiques physiques (taille, circonférence), biologiques ou esthétiques, l'histoire ou des croyances qui leur sont attachées sont autant de critères qui peuvent justifier l'emploi du qualificatif « remarquable » pour les désigner.

Ces « arbres remarquables », dûment identifiés, ont vocation à être référencés dans les plans locaux d'urbanisme afin de bénéficier de la protection qu'ils méritent. Le travail d'inventaire initié à cet effet il y a quelques années dans la commune vient d'être repris par un groupe d'élus et de bénévoles sensibles à la cause environnementale. Cette commission de 9 personnes, divisée en 3 sous-groupes, s'est vue confier l'exploration méthodique de 27 secteurs composant le territoire communal.

En présence d'un arbre répondant à un ou plusieurs des critères lui conférant une singularité, une fiche d'identité est établie (localisation la plus précise possible, description, photo). Le mo-

ment venu, le résultat de ce travail sera remis au bureau d'étude chargé de la révision du PLU. C'est de ce dernier que reviendra la responsabilité de valider les propositions qui lui seront faites, étant entendu que le classement suppose l'accord du propriétaire de l'arbre.

Pour l'exercice de sa mission, le groupe bénéficie de l'expertise du Parc naturel régional. Il peut également compter sur l'enthousiasme de ses membres mais vu l'ampleur de la tâche à accomplir, les bonnes volontés seront toujours les bienvenues ! Aucune compétence particulière n'est requise. Tout un chacun, sans nécessité d'intégrer le groupe, peut également contribuer efficacement à l'inventaire en signalant simplement les arbres singuliers dont il a connaissance.



© Rachel Bénéat

DE NOUVEAUX AGENTS AU SERVICE DE LA COMMUNE

Suite à divers mouvements et besoins supplémentaires en personnel, les services municipaux comptent dans leurs rangs de nouveaux agents :



Laurence Dallem, agent territorial stagiaire depuis le 1^{er} décembre 2022, chargée de l'entretien des espaces verts et du fleurissement.



Sébastien Selingue aux services techniques, depuis le 15 mars, en remplacement de Loïc Martin qui a fait valoir ses droits à la retraite.



Anthony Malatray, à l'entretien des locaux et à la logistique des événements, depuis le 1^{er} avril, en remplacement d'Alexis Hummel affecté au service spécifique « logistique, vie associative et événementiel » nouvellement créé.



Anne-Claire Brillouet, infirmière à la maison de l'enfance, à raison de 7 h hebdomadaires depuis le 23 mai dernier.



Marie Janvier, au service urbanisme opérationnel et aménagement, en poste depuis le 1^{er} juin.



Sophie Selingue, en renfort au service comptabilité et ressources humaines depuis le 12 juin.



Fabien Madec, en qualité de brigadier chef principal, dont la prise de fonction le 10 juillet permettra un fonctionnement de la police municipale 7 jours sur 7 toute l'année.

LA COMMUNE SUR YOUTUBE

Le saviez-vous ? La commune dispose d'une chaîne Youtube riche de près d'une cinquantaine de vidéos d'actualité, produites par ses soins. Pour ne pas manquer les prochains films mis en ligne, abonnez-vous !



LOCAUX DE SANTÉ À VENDRE

Le pôle santé, comprenant 7 locaux d'activité de 482 m² en rez-de-chaussée, fait partie intégrante de la résidence Lokentaz inaugurée le 11 octobre 2022. D'accès facile à proximité du centre-bourg, ces locaux ont vocation à accueillir exclusivement les activités du secteur sanitaire, social, médico-social, médical ou paramédical. A ce jour, un médecin généraliste, un cabinet infirmier et un cabinet de kinésithérapie s'y sont implantés.

N° du local	Surface	Prix de vente
3A	51.70 m ²	191 290 €
3B	29.80 m ²	110 260 €
7	42.60 m ²	157 620 €

ÉCOLE DE VOILE DU ROHU

Le Club nautique du Rohu, école française de voile, accueille petits et grands, débutants et confirmés, dans un cadre idyllique pour naviguer depuis la plage du Goh Velin. Venez découvrir l'école de voile, élue « coup de cœur du top clubs 2022 » des clubs bretons pour son engagement écoresponsable, pour son côté artistique et pour son esprit convivial et familial.

Le club est ouvert d'avril à novembre et propose différentes formules pour que chacun y trouve ce qui lui convient :

Les stages de voile se déroulent aux vacances de Pâques, d'été et de la Toussaint sur différents supports : funboat, minicata, catamarans (Dart 16 & SL 5.2), planche à voile, habitable J80. Différents niveaux sont proposés pour que chacun avance à son rythme. Les locations et les cours particuliers sont possibles toute l'année en planche à voile, catamarans, dériveurs, kayaks, stand-up paddles, windfoil, wingfoil, Day-boat : J80 & Sun 2000. De la voile à l'année est organisée en catamaran et en planche à voile les samedis, hors période de vacances scolaires. Des baptêmes de voile sont proposés en catamaran. Le parking à bateau est possible à l'année ou à la semaine.



LOUER UN VÉLO EN LIGNE, C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE AVEC MADÉO

Le magasin de cycles Madéo, situé route du Grand Mont, propose depuis peu une plateforme de réservation pour ses vélos. En quelques clics, vous choisissez le matériel qui vous convient et réglez en ligne le montant de la location. Pour accéder au service, suivre le lien : <https://madeo.ouibike.net/>

ISABELLE DE CERVAL, SOPHROLOGUE



Installée à Theix-Noyal depuis le 9 janvier, Isabelle de Cerval, sophrologue, déploie son activité à Saint-Gildas-de-Rhuys. La sophrologie est une méthode psychocorporelle qui associe le corps et le mental. Elle combine des exercices qui travaillent sur la respiration, la décontraction musculaire et l'imagerie mentale. Toutes ces techniques simples et accessibles permettent de retrouver un état de bien-être et d'activer tout son potentiel.

En complément de l'activité de son cabinet à Theix-Noyal, Isabelle de Cerval reçoit à son domicile de Saint-Gildas-de-Rhuys (44 chemin Hent Bihan) ou au domicile du client.

Le Club organise également des séances de catamaran, de kayak et de paddle pour des groupes et particuliers.

Période et horaires d'ouverture en été (juillet et août) :
Du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30.
Samedi & dimanche, de 10 h 30 à 13 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30.

■ CONTRE LES PETITS DÉSAGRÈMENTS DE L'ÉTÉ, LES CONSEILS DE VOTRE PHARMACIEN

L'été est là, et avec lui un lot de désagréments auxquels chacun d'entre nous peut être exposé. Comment s'en prémunir ? Comment les traiter ? Merci à la pharmacie Cornier pour ses conseils.

Que faire en cas de piqûre d'abeilles, de frelons ou de guêpes ?

- Vérifiez que le dard n'est plus planté dans la peau
- Désinfectez la zone piquée
- Appliquez du froid sur la zone piquée
- Prenez un antalgique contre la douleur et un antihistaminique contre la réaction allergique
- Surveillez une aggravation des symptômes

Que faire en cas de piqûre de méduse ?

La piqûre de méduse se traduit par une douleur vive, comparable à une brûlure ou une décharge électrique.

- Sortez calmement de l'eau
- Rincez à l'eau de mer (l'eau douce pourrait stimuler le venin et empirer le phénomène urticant)
- S'il reste des fragments de tentacules dans la peau, les ôter avec une pince à épiler, ou racler la zone avec une carte rigide (type carte de crédit)
- Prenez du paracétamol en cas de douleur
- Évitez d'aller vous baigner pendant quelques heures et restez à l'ombre

En cas de douleur persistante ou de membre très enflé, consultez un pharmacien ou un médecin. N'hésitez pas également à consulter les sauveteurs sur la plage.

Les allergies saisonnières

- Se protéger chez soi

Chez vous, et dans la mesure du possible, n'aérez votre intérieur qu'avant le lever du soleil, ou après son coucher.

■ Se protéger à l'extérieur

Ne faites pas sécher votre linge dehors, car le pollen s'y déposerait et entrerait ensuite chez vous. Lorsque vous rentrez chez vous après avoir passé du temps dehors, rincez-vous bien les cheveux à l'eau claire, car des pollens s'y sont sans doute déposés.

■ Se soigner

Pour traiter les conséquences de votre allergie, votre médecin ou pharmacien pourra vous prescrire des comprimés antihistaminiques et des corticoïdes locaux. Ils permettront de lutter contre les symptômes des allergies, sans pour autant soigner ces dernières.

Le coup de soleil

Rafraîchissez-vous et hydratez-vous. Il est fortement recommandé de ne pas surexposer au soleil un coup de soleil avant que celui-ci ait disparu totalement.

Coup de soleil simple : Appliquez un produit qui calme la brûlure. Il convient d'apaiser la brûlure avec une crème favorisant la bonne réparation de la peau. En cas de fortes démangeaisons, appliquer une crème à l'hydrocortisone en prenant conseil auprès de votre pharmacien.

Coup de soleil avec présence de cloques : Laissez la cloque intacte, n'y touchez pas. Puis désinfectez-la. Vous pouvez ensuite mettre un pansement spécifique pour les brûlures pour favoriser une bonne cicatrisation.

Consultez directement votre médecin dans les cas suivants :

- Présence d'une cloque de grande taille (moitié de la paume de la main)
- Chez un bébé, nourrisson
- Présence de signes de gravité : vomissements, nausées, céphalées, fièvre

En prévention, utilisez une protection adaptée à votre type de peau. À appliquer avant l'exposition, toutes les deux heures et après chaque baignade. Portez des vêtements durant les activités extérieures (randonnée, course à pied, vélo...). Protégez également votre tête avec un chapeau.



■ TOURNÉE DES PLAGES DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

Dans le cadre du label « Ville Prudente » attribué à la commune, la Prévention routière animera une opération de prévention sur le grand parking du Goh Velin le jeudi 27 juillet. Plus de 30 événements sur le littoral français, dont 6 étapes en Bretagne et Pays de la Loire, seront ainsi portés par l'association entre le 8 juillet et 6 août 2023. Chaque étape de la Tournée des plages se passe sur un front de mer : un lieu idéal de rencontre avec les vacanciers et les habitants des communes sur les littoraux.

Objectif : Contribuer à la réduction de l'accidentalité sur la route liée à la consommation d'alcool en période estivale.

La période estivale rime souvent avec rythme des vacances, entre moments de détente et de fête, chez soi ou en terrasse, où l'alcool peut être consommé plus qu'à l'accoutumée. L'alcool est le facteur principal d'accidentalité grave sur la route, qui augmente dramatiquement pendant la période estivale.

- 1/3 des Français dit changer ses habitudes de consommation l'été.
- 57 % des Français estiment qu'ils seront concernés par l'alcool au volant cet été.
- 33 % des Français admettent qu'il leur arrive de prendre le volant après avoir bu de l'alcool pendant leurs vacances d'été.
- Sur la route, l'alcool est responsable d'1 accident sur 3.

Une thématique unique : les risques de la consommation d'alcool associée aux déplacements au travers d'ateliers ludiques (compréhension des « doses-bar » et « doses-maison », rappel de la réglementation, prise de conscience des effets de l'alcool sur le corps et sur les réflexes - simulation lunettes et tapis) et de distribution gratuite d'éthylotests et flyers (conseils pour anticiper ses déplacements).

■ BIEN SE DÉPLACER À VÉLO À SAINT-GILDAS

Le vélo est le moyen idéal pour se déplacer et découvrir la commune, en toute quiétude. Cela suppose toutefois l'observation de quelques règles de prudence.

Je ne circule pas sur les trottoirs

Il est interdit à un cycliste de rouler sur un trottoir, sous peine de se voir infliger une amende. Seuls les en-

fants de moins de 8 ans y sont autorisés. Si la situation l'oblige, préférez donc descendre de votre vélo !

J'avertis de ma présence

La sonnette est un équipement obligatoire. Dans l'intérêt de tous, un petit « dring » vaut mieux qu'un gros « crac » !

Je suis visible

Les éclairages avant et arrière, de même que les gilets rétro-réfléchissants, sont obligatoires la

nuît et par temps sombre. Ainsi, les véhicules ne vous découvriront pas au dernier moment pour vous éviter.

Je stationne dans un endroit prévu à cet effet

En arrivant aux abords du centre-bourg, surtout les jours de marchés et aux entrées des plages, j'utilise les supports mis à ma disposition. J'immobilise mon vélo à l'aide d'un bon antivol.

VIE DE LA COMMUNE

LES NAGEURS-SAUVETEURS DE LA SNSM VEILLENT SUR LA PLAGE DU GOH-VELIN

Les maires exercent la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage, non immatriculés. Cette police s'applique en mer jusqu'à une limite fixée à 300 m du rivage. Ils pourvoient d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours notamment sur les plages notoirement fréquentées, ce qui est le cas de l'ensemble de la plage du Goh Velin et plus particulièrement de la zone définie comme « zone de baignade surveillée ».

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys a choisi de confier depuis plusieurs années cette mission à la SNSM, à travers la station de Sarzeau/Saint-Gildas-de-Rhuys. Une équipe de 5 nageurs sauveteurs assurera donc cette année encore la sécurité des baignades de cette plage, à partir d'un poste de secours provisoire installé sur la dune. Ils seront équipés d'un pneumatique d'intervention qui leur permettra d'assurer la police du plan d'eau, d'effectuer des patrouilles sur l'ensemble de la zone et de compléter ponctuellement les dispositifs du Cross Etel.

Qui sont les sauveteurs ?

Ce sont en majorité de jeunes étudiants de 18 à 25 ans, formés et équipés par la SNSM (ils contri-

buent au coût de leur formation). Mis à la disposition des municipalités, ils sont rémunérés par elles. Les formations initiales sont exigeantes et se déroulent sur 10 mois. Les qualifications sont réévaluées et complétées tous les deux ans.



© SNSM

L'équipe est encadrée par un(e) chef de poste lui-même sous l'autorité du président et des membres de la station (médecin, sapeur-pompier volontaire...). Ces jeunes sont bénévoles pour la SNSM pendant l'année et participent aux missions de sécurité civile dans le cadre de manifestations publiques.

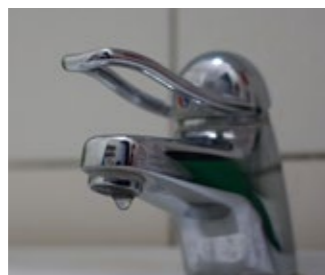
Merci à André Cottin, président de la SNSM de Sarzeau, pour cet article.

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU ? C'EST POSSIBLE !

Alors que l'hiver a connu des précipitations insuffisantes pour la pleine recharge des nappes phréatiques, réduire sa consommation d'eau potable relève de la responsabilité collective. Pour cela, quelques petits gestes du quotidien permettent d'éviter le gaspillage tout en faisant des économies.

Des éco-gestes pour la planète... et le porte-monnaie.

La chasse aux fuites (robinet, chasse d'eau...) est le premier geste à adopter pour éviter le gaspillage de plusieurs centaines de litres par jour. Une chasse d'eau représente en moyenne 10 litres par usage. L'installation d'un système à double bouton permet d'économiser jusqu'à 50% d'eau.



Il est aussi utile de penser à fermer les robinets et le compteur d'eau à l'heure du départ

en vacances. Pour la toilette, premier poste de consommation d'eau d'un foyer, voici quelques astuces qu'il n'est pas inutile de rappeler : privilégier une douche rapide plutôt qu'un bain, fermer le robinet au moment du brossage de dents ou du lavage des mains (un robinet ouvert consomme en moyenne 12 litres d'eau par minute). L'installation d'une douchette économe, d'un mitigeur ou d'un réducteur de débit sur votre robinet limitent également le volume d'eau utilisé.

Enfin, si la tentation est grande d'arroser votre jardin, faites-le à l'aube ou en soirée et si possible, avec de l'eau de pluie collectée grâce à des cuves de récupération d'eau. Pensez aussi à poser un paillage autour de vos plantes pour limiter l'évaporation de l'eau. L'été, évitez de laver votre voiture ou si c'est vraiment nécessaire, recyclez l'eau de pluie ou trouvez une station de lavage qui utilise si possible l'eau en circuit fermé.



UNE NOUVELLE APPLI POUR LES PLAISANCIERS

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a développé, en partenariat avec le SHOM et tous les gestionnaires d'aire marine protégée en France (dont le parc naturel régional), l'application gratuite « Nav&co ». En plus de proposer le fond de carte SHOM avec géolocalisation, celle-ci permet d'en connaître davantage sur la biodiversité marine. Sur cette application, on peut également superposer la carte des herbiers de zostère afin d'éviter de s'y ancrer. Version disponible gratuitement sur Android et Apple.

LES SENTIERS CÔTIERS, DES ESPACES AUX MULTIPLES ENJEUX

Le littoral du Morbihan, qui s'étend sur près de 1 000 km de côtes, compte environ 600 km de sentiers côtiers ouverts et accessibles au public, dont 10 km à Saint-Gildas-de-Rhuys. Ces sentiers côtiers, proches de la mer, sont des lieux privilégiés pour se balader, se ressourcer tout en observant la nature et les paysages. Empruntés depuis des décennies, aménagés plus récemment, ces sentiers permettent de découvrir la diversité du littoral. Ils font partie intégrante de notre patrimoine.

Richesses naturelles : Les espaces littoraux sont riches et diversifiés (marais, vasières, étiers, dunes, plages...). Ces milieux sont importants pour de nombreuses espèces animales et végétales qui s'y nourrissent, s'y reproduisent ou simplement s'y reposent et grandissent (sternes, gravelots, passereaux, salicornes, roselières, pruneliers...)

Multiples usages : Les sentiers côtiers sont exposés à la rudesse de la mer, au ruissellement des eaux de pluie, ainsi qu'au passage continu et répété d'activités (balade, randonnée, trail...). En conséquence, certains sentiers se tassent, se creusent ou s'érodent. C'est pour les préserver qu'ils sont généralement interdits aux vélos (c'est le cas systématiquement sur les cheminements créés par servitude puisqu'il s'agit de propriétés privées).

Erosion et montée de la mer : Autre constat, les côtes s'érodent ! En plusieurs endroits du Golfe du Morbihan (intérieur et côté océan), des microfalaises s'effritent, des arbres se trouvent en équilibre au-dessus de la mer, des cavités se forment, etc. Cette évolution s'accélère par la montée du niveau de la mer provoquée par le changement climatique. A Saint-Gildas-de-Rhuys, le phénomène de recul du trait de côte fait l'objet d'études dans le secteur de Kercambre.

PRATIQUES RESPECTUEUSES :

- ☑ Lire les panneaux d'entrée des sentiers
- ☑ Rester sur les tracés
- ☑ Préserver la faune, la flore et la quiétude des lieux
- ☑ Oublier le vélo quand c'est interdit
- ☑ Éviter les bâtons de marche ou mettre des embouts
- ☑ Faire attention aux risques d'incendie
- ☑ Garder son chien en laisse et ramasser ses crottes
- ☑ Emporter ses déchets et ceux trouvés en chemin
- ☑ Être prudent en bord de sentier

[source : PNR du Golfe du Morbihan]





ACTUALITÉS

ÉCONOMIE

■ UN SOUFFLE NOUVEAU AU CAMPING DU MENHIR

Le camping du Menhir a rouvert ses portes à la fin du mois d'avril avec à sa tête deux nouveaux propriétaires, Stéphane et Laëtitia Blot. Tous deux Morbihannais d'origine, ils demeuraient précédemment au nord de Rennes tout en nourrissant depuis de nombreuses années le projet d'ouvrir un camping et plus particulièrement sur la Presqu'île de Rhuys à laquelle ils sont très attachés. Ce projet, constituant un tournant radical dans leur parcours professionnel, les a conduits à quitter leurs emplois précédents : agent de restauration en collège pour madame, après des saisons à la mer, à la montagne ou au port du Crouesty ; courtier en prêts mobiliers pour monsieur, avec une agence à Rennes et une à St Malo.

Dans un cadre verdoyant et très arboré, le camping propose 130 emplacements et 50 mobilhomes permettant d'accueillir jusqu'à 600 visiteurs. Classé 4 étoiles, il dispose d'un vaste espace aquatique, d'un bar, d'un snack, d'une salle de réception, de courts de tennis, entre autres équipements. La mer est à 1 km, accessible par un chemin menant directement au camping.

« Nous apporterons un souffle nouveau au camping, mais nous souhaitons conserver son caractère familial et convivial où les vacanciers se sentent bien » confient les nouveaux propriétaires. Les idées ne manquent pas : des animations seront proposées une fois par semaine, la tenue d'un petit marché est à l'étude et un food-truck est recherché pour compléter l'offre de restauration existante sur place. Stéphane et Laetitia souhaitent également affirmer leur sensibilité à l'égard de la nature en mettant en place une charte environnementale avec les vacanciers (tri, respect de l'environnement, préservation du site...).

Les premiers retours de la clientèle et le taux des réservations enregistrées pour l'été ont de quoi conforter l'enthousiasme du couple. « C'est un rêve d'être là ! » concluent-ils avec le sourire.



■ AVIS DE RECHERCHE DE PHOTOS ANCIENNES

Dans la perspective de réaliser des expositions permanentes dans les villages et hameaux de la commune, la commission culture est à la recherche de vues anciennes concernant Gouézan, Kercambre, Kergoff, Kersaux, La Saline, La Villeneuve et Le Net.



Vous disposez de photos ou cartes postales anciennes des lieux ci-dessus et êtes favorable à leur diffusion ? La commission culture vous propose de prendre contact avec la mairie au 02.97.45.23.15 ou par e-mail à :contact@saint-gildas-de-rhuys.fr

■ LA CABANE DES POISSONS ROUGES : LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

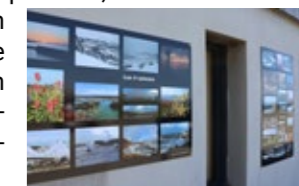
C'est devenu, au fil des années, une institution au Rohu ! Après un nouvel appel public afin de remettre en concurrence l'emplacement dont la commune est propriétaire, la Cabane des poissons rouges est repartie pour une nouvelle aventure de 3 ans, tout en faisant l'objet d'une évolution au sein de l'équipe qui la dirige. « Nous avons à cœur de faire vivre cet établissement emblématique de Saint-Gildas-de-Rhuys dans la continuité du travail accompli depuis toutes ces années et le plus longtemps possible » explique Juliette Guillemet, saisonnière durant 3 ans à la Cabane et désormais présidente de la nouvelle société propriétaire de l'enseigne avec Arthur Navarro, Thomas et Guillaume Renon, co-associés. « Certains y verront un « super spot » du fait de sa situation géographique, poursuit la nouvelle gérante, mais cela ne suffit pas à justifier son succès. Il est aussi dû à la qualité de la prestation offerte par l'ensemble des saisonniers ».

Le restaurant de plage conserve donc ce qui en a fait son succès : un cadre atypique et accueillant, une cuisine biologique, locale et faite maison. Il est ouvert en continu du mois d'avril au mois de septembre, de 10 h à 22 h.



■ EXPOSITIONS DE PHOTOS

Les murs extérieurs du bureau du port arborent depuis quelques semaines 5 panneaux évoquant, en une série de photos et cartes postales, la vie de Port-aux-Moines. Cette sélection de clichés est à l'initiative de l'AUPM (association des usagers de Port-aux-Moines), avec la participation de la commune.



Au chevet de l'abbatiale, ce sont deux spécialistes de la photo en noir et blanc qui exposent leurs œuvres durant tout l'été :

Jean-Philippe Canard, « Errance » : « Une quête d'images minimalistes dans lesquelles la composition idéale serait de ne plus rien avoir à ajouter ou à retrancher. Des fragments de paysages que chacun lira avec ses codes, ses attentes et ses sentiments. A la recherche de lumières, de situations, d'ambiances, en partie dues au hasard mais aussi et surtout en éduquant le regard par les échecs et les réussites. Le Noir et Blanc pour laisser plus de place à l'imaginaire. »

Mickaël Helleux, « De Bretagne et d'ailleurs » : « Les photographies argentiques en Noir et Blanc soulignent les aspects graphiques du réel en privilégiant les constructions de la main de l'homme sur le littoral, en cherchant des lignes en assemblant et dissociant les éléments et les espaces dans le viseur. Et puis attendre, infiniment attendre que les vivants passent dans le champ... »



VIE DE LA COMMUNE

■ LE CAMPING DU KERVER PASSE À L'ACTION, AVEC DE NOUVELLES DOUCHES ÉCONOMES EN EAU

Les consommations d'eau constituaient l'un des postes de dépenses importants du camping. L'eau devenant par ailleurs un bien de plus en plus précieux, des mesures se devaient d'être adoptées afin d'en réduire la consommation excessive. C'est ainsi que l'intersaison a été mise à profit pour modifier l'équipement des douches qui se déclenchent désormais à l'aide d'un bracelet individuel.

Les avantages sont multiples. D'un point de vue environnemental, le système est en effet synonyme d'économies d'eau et d'énergie grâce à une maîtrise du temps d'utilisation des douches mais aussi par la garantie que celles-ci ne sont utilisées que par la clientèle. L'utilisateur y gagne également en agrément, avec une réduction notable du temps d'attente aux heures de pointe.



La modification de l'ensemble des douches a représenté une dépense de 25 000 € pour la commune.

■ DÉMARCHAGE SAUVAGE : QUELQUES RÈGLES DE PRUDENCE

Le démarchage à domicile est une activité commerciale légale et encadrée par la loi. Toutefois, certains commerciaux peu scrupuleux peuvent chercher à conclure des ventes forcées en abusant de la faiblesse des personnes chez qui ils se présentent. Des délinquants utilisent également le prétexte du démarchage à domicile pour pénétrer dans les logements afin de commettre un vol ou effectuer un repérage.

Dans tous les cas, ouvrez l'œil et adoptez les bons réflexes :

- Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte.
- Exigez la présentation d'une carte professionnelle.
- Ne signez rien avant d'avoir le devis en main.
- Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté.
- En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur.
- Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17 pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.

L'abus de faiblesse est le fait de vendre un produit ou de faire signer un devis à une personne en profitant de son ignorance, de sa faiblesse physique ou mentale. Le vendeur a connaissance de la vulnérabilité de la personne et peut aller jusqu'à exercer des pressions répétées pour manipuler la victime de manière à obtenir son consentement.

Vous, ou un de vos proches, êtes victime d'un démarchage abusif menant à un abus de faiblesse ? Vous pouvez déposer plainte en vous rendant dans le commissariat ou la gendarmerie de votre choix. La plainte sera ensuite transmise au procureur de la république pour qu'il décide des suites à donner à l'affaire.



© freepik

■ L'AFFICHAGE LÉGAL À L'HEURE DU NUMÉRIQUE EN MAIRIE

L'affichage légal est l'ensemble des documents que toute municipalité se doit d'afficher, tels que les arrêtés, les délibérations, les permis de construire ou encore les publications de mariages.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les communes doivent être équipées d'un dispositif digital, soit sous forme de borne avec une solution d'affichage dynamique, soit avec un site Internet, pour la publication de ces actes.

Deux pupitres de consultation sont ainsi à la disposition du public au rez-de-chaussée et au premier étage de la mairie. Ils offrent une consultation très aisée et intuitive des documents qui étaient jusqu'alors affichés sur les murs avec plus ou moins de lisibilité. En outre, les documents peuvent être très facilement téléchargés à l'aide d'un smartphone.

Les deux pupitres sont complétés par un affichage numérique sur totem situé à l'extérieur de la mairie, pour une consultation en toute liberté, de 6 h à 23 h 7j/7.



■ DES NOMS POUR LES SALLES COMMUNALES

A l'occasion de la dénomination des espaces de réunion de la nouvelle mairie (« Kerver », « Port Maria » et « Poulgor ») ainsi que de la salle associative située chemin Jean-Bernard Le Bot (« Lokentaz »), l'opération a été étendue à Keruzen et à Kercaradec. A Keruzen, « K1 » devient ainsi la salle « Houat » et « K2 », « Hoëdic ». A Kercaradec, « Le Rohu » désigne désormais la salle dans sa plus grande configuration, subdivisée en « Petit Rohu » côté cuisine et « Grand Rohu » côté scène. La petite salle porte quant à elle le nom de « Grand Mont ».



■ POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES SUPPORTS À VÉLOS

La seconde campagne de remplacement des supports à vélos sur la commune vient de prendre fin. Ils sont désormais au nombre de 80 à permettre l'accueil des cycles à proximité des plages (30 en 2021 et 50 en 2022). Une nouvelle campagne sera menée l'année prochaine, pour une trentaine de supports, après quoi le renouvellement de ces équipements sera achevé.

Le modèle utilisé, créé par les services municipaux, présente de nombreux atouts : une fabrication à base de plastique recyclé, une durée de vie supérieure à 20 ans, une intégration dans l'environnement et une uniformisation qui permet aux cyclistes de les reconnaître sur l'ensemble du territoire.

■ OUVERTURE DE NOUVELLES AIRES DE JEUX

Chemin Jean-Bernard Le Bot, à proximité des Promenades de Rhuy et de la résidence Lokentaz, l'ancien city-stade a laissé place à une nouvelle aire de jeux pour enfants et adultes. Il a repris vie, sous la forme d'une toute nouvelle installation plus fonctionnelle, route de Kercaradec à proximité de l'école. Celle-ci est en libre accès de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 20 h.



UN PEU D'ÉTYMOLOGIE

Le village de Kerdouin arbore un tout nouveau visage suite aux aménagements réalisés par la commune (lire en page 4). Mais au fait, « Kerdouin » ou « Kerduin » ? Les archives de l'abbé Le Duin (prêtre réfractaire durant la Révolution) indiquent que ce dernier se serait rendu au village de « Kerduin » pour un exorcisme aux environs de 1782-1792. Le village portait donc déjà ce nom à l'époque, celui-ci trouvant probablement son origine dans le patronyme d'un habitant. « Kerdouin » est sans doute le résultat d'une déformation au fil du temps.

Les noms de lieux-dits trouvent souvent leur origine dans une particularité locale. Prenons quelques exemples :

- Le nom de Kerlégan provient de « lez » (cour, souvent d'une métairie) et de « gwenn » (blanche), précédés de « Ker » (qui n'a pas d'équivalent en français, désignant tout simplement un lieu où il y a de la vie : une maison, une ferme, un hameau...).

- Kerfago, « lieu des bateaux » (« bagou », pluriel de bag, bateau, et mutation de B en F après Ker, féminin).

- Kerver trouve son origine dans « ker meur » (après mutation de M en V), « grand village », important par les salines qui s'y trouvaient (devenues le golf aujourd'hui).

- Botpenal : « Bod » (buisson) et « penal » (de « banal », le genêt. « Banal » a d'ailleurs donné « balai » en français, les premiers balais étant constitués de genêt). « Comme quoi, les langues ont souvent des origines qui ne sont pas... banales ! »

Merci à Jean-Claude Péron pour sa contribution à la rédaction de cet article.

COMMÉMORATION DU 19 MARS



Dimanche 19 mars, hommage aux victimes, civiles et militaires, tombées pendant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc.

BALISAGE DE SÉCURITÉ SUR LE LITTORAL



© Jean-Bernard Sizun

Exemple de borne sur l'île d'Houat

Aujourd'hui, avec la généralisation des téléphones portables, l'appel des secours en tant que témoin ou victime est devenu une démarche facile à réaliser. Il n'est cependant pas aussi facile de communiquer avec précision la localisation de l'accident. C'est particulièrement le cas sur le littoral, d'accès parfois difficile où les points de repère peuvent manquer. Or, dans certaines circonstances, les minutes sont précieuses ! La commune a donc entrepris un travail de jalonnement du sentier par des poteaux identifiés par un numéro. Ces repères, cartographiés sur un document dont les pompiers sont en possession, leur permettra de géolocaliser la victime avec précision.

LA MUNICIPALITÉ ADRESSE...

SES SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

EON Michel, 78 ans, décédé le 15 décembre 2022
Résidence Ar Bladennig - Route de Botpénal

BARREAU Michel, 68 ans, décédé le 04 janvier 2023
37 chemin Hent Bihan

LE BOT Madeleine,
Née MAUFFRET, 101 ans, décédée le 17 janvier 2023
29 rue des Paluds

ROBIN Isabelle,
Née CADIC, 61 ans, décédée le 23 janvier 2023
4 impasse Goustan Le Cam

DESMOULIN Olivier, 55 ans, décédé le 24 janvier 2023
Rue Claire Van Goethem

LE BLAY Michel, 83 ans, décédé le 09 avril 2023
4 rue Bodo Bras - La Saline

LE FUR Viviane
Née LAMOURRE, 82 ans, décédée le 15 avril 2023
19 chemin de Kerlegan

DIGARD Eugénie,
Née LE MERCIER, 89 ans, décédée le 27 avril 2023
40 chemin Hent Bihan

GIQUEL Albert, 86 ans, décédé le 30 avril 2023
21 rue Pen er Bot

SES VŒUX DE BONHEUR À :

DALMAS Domitille et MILLET Jonathan
Mariés le 15 avril 2023 - Chemin de Pen er Pont

DEVELET Delphine et DRENEUC Stéphane
Mariés le 15 avril 2023 - 9 chemin de Kerlegan

COUTURIER Mathilde et VIALE Patrick
Mariés le 6 mai 2023 - 16 rue des Paluds

BÉRANGER Julie et JAN Bryan
Mariés le 13 mai 2023 - 36 bis, rue Douar Santez

ALCARAZ Aurélie et CLERVAL Jean-Christophe
Mariés le 13 mai 2023 - 64 route du Grand Mont

LESTERLIN Pauline et GUICHARD Romain
Mariés le 27 mai 2023 - 8 rue des Vénètes

MAUFFRET Charlotte et NIMOD Pierre-Benoît
Mariés le 10 juin 2023 - Rue des Korrigans

FEILDEL Sandrine et LE MERCIER David
Mariés le 10 juin 2023 - 29 chemin Hent Bihan

SES FÉLICITATIONS AUX PARENTS DE :

LEMOINE Colette
Née le 1er janvier 2023 - 8 rue du Pargo

DAMERON LE PRIOL Thaïs
Née le 5 avril 2023 - 9 rue des Rousserolles

GARDE MÉDICALE

L'Association Départementale de Permanence des Soins 56 (ADPS) informe que, comme chaque année, elle organise une garde médicale sur la Presqu'île les week-ends et jours fériés. Ces gardes seront assurées jusqu'au 27 août, de 15 h à 22 h le samedi, de 9 h à 13 h et de 17 h à 22 h les dimanches et jours fériés.

Pour toute consultation avec le médecin de garde, il est impératif de contacter le numéro de régulation de médecine générale au SAMU 56 en composant le 15.

La maison médicale de garde est située au 34 rue de Bré-nudel à Sarzeau.

PERMANENCE DE SOINS AU CABINET INFIRMIER

À compter du 3 juillet, la permanence au cabinet infirmier de Saint-Gildas-de-Rhuys sera ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 8 h à 11 h pour les soins uniques (prise de sang, ablation de pansement ou de fils, injection...)

Cabinet Infirmier
14 chemin Jean-Bernard Le Bot
06.71.59.69.60

AGENDA DES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ

De mai à octobre

EXPOSITION des photographes Jean-Philippe CANARD et Mikaël HELLEUX
dans le jardin derrière l'abbatiale

11 juillet et 2 août

BALADES CONTÉES
Sur inscription en mairie, places limitées
Lieu de départ : parking du Grand Mont à 20h

13 juillet - 19h

Théâtre «LES BATEAUX DE L'ENFANCE»
par la Cie des Z'ArTmateurs
accompagnée des musiciens Philippe Launay et Mickaël Marchand
Jardins de Keruzen

Vendredi 14 juillet

FÊTE NATIONALE
Bourg et Port Maria

Judi 20 juillet à 23h et jeudi 17 août à 22h30

SON et LUMIÈRE
Place Monseigneur Ropert

Dimanche 6 août

FÊTE CELTIQUE
15h : Défilé dans les rues du Centre bourg
16h : Prestations sur podium place Monseigneur Ropert
18h30 : Triomphe des sonneurs
19h30 : Fest noz place Monseigneur Ropert

EXPOSITIONS ESPACE KERUZEN

Du 24 juin au 9 juillet

• **Les artistes de Saint-Gildas-de-Rhuys**
• **PARC NATUREL REGIONAL et LE CLUB ASTRONOMIE DE RHUYS**

Du 11 au 23 juillet

Philippe MESLIN • SAGARIS
• **Hélène VIAUD-BORIUS**

Du 25 juillet au 6 août

ARO • Annick BRIAND • Axelle GUILLEMETTE • Isabelle JULIA • Hélène ROBIN Vicky VANLERBERGHE • Fred LEBLAY • Martine SICARD • COSTUMES ET MARIAGES BRETONS

Du 8 au 20 août

Shahine BLONZ • BOUD'ONE
Véronique COUGOULAT-BREITEL
Diane STOLOJAN

Du 8 au 20 août

COLLECTIF ARTS DE BRETAGNE
• **Claudie SANZ**

Tous les vendredis à 19h

LES VENDREDIS AU VERGER
Verger de l'abbaye

Tous les mercredis de 16h à 21h

MARCHÉS BIO ET CONCERTS
Place Monseigneur Ropert

SECONDE ÉDITION DU SALON DU LIVRE DES AUTEURS DU PAYS DE VANNES

Après une 1ère édition couronnée de succès l'été dernier, le salon du livre porté par un collectif d'auteurs du pays de Vannes fait son retour, avec une programmation encore plus séduisante. Une cinquantaine d'auteurs seront ainsi présents dans des registres variés : livres jeunesse, romans, polars, science-fiction, biographies, BD, poésie, livres d'histoire et de découverte, de voyage... Pour animer les lieux, tout un programme d'animations a été concocté, avec de la musique, une lecture, des présentations et une conférence et un grand panel d'expositions avec pour thème la mer. Plusieurs associations de la presqu'île de Rhuys se sont associées à l'événement et participeront à ce moment qui bénéficie du soutien de la mairie.

Dimanche 13 août 2023, de 10h à 17h. Entrée gratuite. Renseignements et liste des auteurs présents sur la page et le groupe Facebook : Auteurs du pays de Vannes.



© Nathalie Caillibot

MORBIHAN TANGO FESTIVAL



Après Sarzeau, du 3 au 5 juillet, le Morbihan tango festival se poursuit à Saint-Gildas-de-Rhuys, salle Kercaradec, jusqu'au 9 juillet. En exclusivité en France, trois couples du top mondial, dont les champions du Monde et les champions d'Europe, seront présents. 21 masterclass, 15 shows, 32 h de bals de tango argentin avec musiciens, concerts gratuits, expos, stands...
Tarifs multiples de gratuit à 330 € pour le full pass.
Infos & réservations : <https://colibris.link/morbihantangofestival2023july3-9>

Concert et démonstration dans le cadre des Vendredis au verger le 7 juillet à 19 h (gratuit).

Retrouvez l'agenda complet des animations sur le site internet de la mairie : www.saint-gildas-de-rhuys.fr et dans le dépliant disponible en mairie et dans les commerces

Vendredi 14 juillet

SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
CENTRE BOURG

18H
JAZZ EN RHUYS
PLACE MONSEIGNEUR ROPERT

19H
POM (THÉÂTRE)
VERGER DE L'ABBAYE

20H30
FLOWER TOASTER (CONCERT)
PLACE MONSEIGNEUR ROPERT

22H30
RETRAITE AUX FLAMBEAUX

23H
FEU D'ARTIFICE MUSICAL
PORT AUX MOINES

23H30
INDOTRIBUTE (CONCERT)
PLACE MONSEIGNEUR ROPERT

PETITE RESTAURATION - FLAMBEAUX - BUVETTE

© Saint-Gildas de Rhuys

Ton Bourg Battant
Bouge ton Bourg!

Saint-Gildas de-Rhuys
24, 25 et 27, 28, 29 juillet 2023

CONCERTS
ANIMATIONS
SURPRISES

QUEEN KILLERS, KINGSTON CALLING, THE PAST TRAVELLERS, BACK TO THE POLICE, SO GROOVE, KANGANY, FLAT DOGS, DJUSU, CHEICK TIDIAN DIA, TARAN CELT, BABALI ACOUSTIC BAND

ARTS DE LA RUE - JEUX EN BOIS - TIR À L'ARC
SPECTACLES : JONGLAGES, ECHASSES, FEU, CONTORSIONNISTE, THÉÂTRE, EXPO CREATEURS, ÉCOLE DE CIRQUE

812 PROD

PROGRAMMATION TONBOURG BATTANT

Urgences

- Samu.....15
- Gendarmerie (Sarzeau).....17
- Pompiers.....18
- Secours en mer196

(*gratuit depuis un poste fixe
ou un portable, 7j/7, 24h/24*)

Mairie

02 97 45 23 15

Rue Saint-Goustan

(*contact@saint-gildas-de-rhuys.fr*)

Ouvert du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

- **Service urbanisme** : ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
- **CCAS** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h.

Déchèterie

02 97 68 33 81

Route du Roh Vras

■ **Horaires d'été (d'avril à octobre)**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h30-11h50 / 14h30-17h50

Samedi : 9h30-17h50

Dimanche : Fermé

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

02 97 63 96 68

Place Keruzen

stgildas@admr56.com

Permanences : mardi et vend. de 9 h à 12 h

(contacter l'ADMR à Vannes au :

02 97 47 59 64 les autres jours)

Agence postale communale

Rue Saint Goustan

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 h à

12 h15. Levée du courrier à 15 h du lundi au
vendredi et à 11 h 30 le samedi

Bureau d'informations touristiques

02 97 53 69 69

Rue Saint Goustan

tourisme@golfedumorbihan.bzh

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h

Bureau du port

02 97 45 24 20

Port aux Moines – Rue Pierre Michelot

Compagnie des Transports Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

02 97 01 2210

Kicéo ligne 24 • www.kiceo.fr

Crouesty Taxis

02 97 53 94 06

Ecole Saint-Goustan

02 97 45 26 06

Chemin du Puits David

ecolesaintgoustan@gmail.com

Espace Emploi de Rhuys

Zone d'activités de Kerollaire Nord
56370 Sarzeau

■ Espace Emplois • **02 97 41 33 06**

■ Néo Emplois - groupe Néo 56

02 97 48 01 68

contact@neoemplois56.org

■ Proxim'Services - ASP Rhuys Muzillac

02 97 48 27 62

proximrhuysmuzillac@orange.fr

Gare SNCF - Vannes

36 35

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

02 97 68 14 24

Parc d'Innovation Bretagne Sud II

30 rue Alfred Kastler - CS 70206

56006 Vannes cedex

courrier@gmvagglo.bzh

Maison de l'enfance

02 97 45 36 35

Chemin du Puits David

jardindenfants.stgildasderhuys@orange.fr

Médecin

Docteur Pierre-Yves Tréguer

02 97 45 26 70

19 chemin J.B. Le Bot

(sur rendez-vous sauf urgences)

Médecin de garde

02 97 68 42 42

(plateforme téléphonique)

Médiathèque

02 97 48 29 41

Place Mgr Ropert

mediatheque.saint-gildas@gmvagglo.bzh

Horaires d'été du 10 juillet au 30 août :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :

9h30-12h30

Dimanche : 9h30-12h

Horaires habituels :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi :

10h-12h30

Dimanche : 10h-12h

Ostéopathe

Janet Trigolet

02 90 73 64 64

22 bis route de Sarzeau

Pharmacie

Pierre Cornier et Anaïs Cazoulat

02 97 45 29 41

Rue Saint-Goustan

Pharmacie de garde

32 37

Pôle santé

Chemin J.B. Le Bot

Cabinet infirmier

Karine Berthe, Nadège Guérin,
Benoît Glaud, Catherine Le Moal

Soins à domicile et au cabinet
sur rendez-vous.

06 71 59 69 60

Masseurs-kinésithérapeutes

Christophe Perron, Fabienne Cotbreil,
Françoise Arhan

02 97 45 14 19

Médecin

Docteur Benoît Dercourt

(sur rendez-vous)

02.97.26.45.33

Résidence ARMOR pour personnes âgées

02 97 45 16 07 - Rue Laënnec

Services hospitaliers

Centre hospitalier Bretagne Atlantique

02 97 01 41 41

20 Bd du Général Maurice Guillaudot
56000 VANNES

Hôpital privé Océane

0 826 39 99 26

Zone du Ténénio

11 rue du Docteur Joseph Audic

56000 VANNES

Trésor Public

02 97 41 81 12

Vannes Ménimur

5 avenue Edgar Degas

56019 Vannes Cedex